



Ottawa, Canada

Volume 6, N° 46
(Hebdomadaire)

le 15 novembre 1978

Faire progresser le respect des droits internationaux de la personne 1

Deux nouveaux bureaux au sein du Ministère 3

Nouveaux prêts de la SEE 3

Le Prix Kalinga à Fernand Seguin 3

Visite au Canada du ministre des Affaires étrangères de Turquie 3

Modifications au Règlement de l'immigration 3

Les indicateurs économiques: du bon et du mauvais 4

Les forces canadiennes participent aux manoeuvres "Blaue Donau" 5

Crime et société 6

Le souvenir des modes d'antan vivant grâce à Parcs Canada 6

La chronique des arts 7

Nouvelles brèves 8

Faire progresser le respect des droits internationaux de la personne

Le texte qui suit est extrait d'une allocution prononcée, le 26 octobre à Ottawa, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, à un déjeuner parrainé par la Fondation canadienne des droits de l'homme, le Conseil canadien de droit international et la Commission internationale des juristes (section canadienne).

...Le Canada est, moralement et légalement, tenu d'œuvrer à l'avancement des droits de la personne tant à l'intérieur de ses frontières qu'à l'étranger. Les Canadiens s'intéressent toujours davantage à une protection accrue de ces droits dans leur pays. En outre, ils manifestent de plus en plus leur espoir de voir le gouvernement du Canada fonder ses relations avec les autres gouvernements sur des valeurs morales reflétant leurs propres valeurs...

Dans le passé, le Canada a appuyé activement l'élaboration des normes internationales actuellement en vigueur et il incite maintenant le plus grand nombre possible de pays à y adhérer. Nous appuyons également l'élaboration de normes dans des domaines jusqu'ici ignorés du droit international, par exemple l'élimination de l'intolérance religieuse, la suppression de la torture et l'amélioration de la situation de la femme.

L'adhésion du Canada aux conventions et aux pactes sur les droits de la personne les plus importants a eu un effet direct sur la situation des droits de la personne au Canada même... Le soutien que nous accordons à la cause des droits de la personne s'applique dans les deux sens: si nous encourageons le respect de ces droits sur le plan international, nous avons par ailleurs l'obligation de poursuivre ces efforts chez nous, en fonction de nos objectifs nationaux et de nos obligations internationales.

Pauvre performance des Nations Unies mais leur espoir

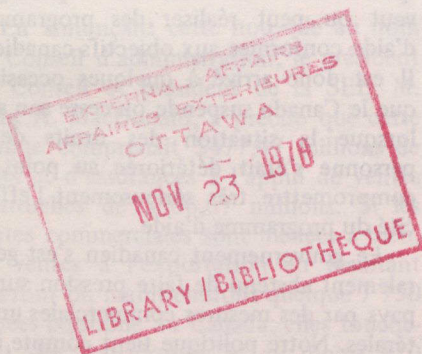
L'ONU ne peut se féliciter de la façon dont elle a réagi aux violations flagrantes des droits de la personne au cours des dix dernières années. Devant nombre de situations graves, l'Organisation a été paralysée par l'absence d'une volonté commune

d'agir. Si cela s'explique en partie par les différences de perception...il faut y voir encore plus le jeu du "deux poids deux mesures". L'ONU a agi seulement dans quelques cas, lorsque la majorité de ses membres a jugé que la situation politique tout autant que le non-respect des droits de la personne commandaient son intervention.

Depuis un an, cependant, il semble que la majorité des membres de l'ONU commence à reconnaître l'importance de prendre les mesures nécessaires lorsqu'il y a violation flagrante et persistante des droits individuels et collectifs. Une preuve en est la décision qu'ont prise l'an dernier deux pays en développement du Commonwealth de parrainer à l'Assemblée générale une résolution très importante sur les droits de la personne. Dans cette résolution, la réalisation de progrès durables au chapitre des droits civils et politiques était liée à des politiques de développement, nationales et internationales, saines et efficaces. Ses auteurs rappelaient néanmoins que tous les droits de la personne sont indivisibles et inaliénables. La décision qu'avaient prise en juin les chefs de gouvernement du Commonwealth d'accuser le gouvernement de l'Ouganda de violer gravement les droits de la personne, n'a pas été sans influencer sur cette initiative. Je signale au passage que la décision du Commonwealth procédait en bonne partie de la détermination du premier ministre Trudeau à ne pas voir le Commonwealth utiliser le "deux poids deux mesures": on ne pouvait condamner le régime de l'apartheid en Afrique du Sud et passer sous silence les pratiques odieuses du régime ougandais...

Quand le Canada doit-il intervenir?

Quand et de quelle façon le gouvernement du Canada devrait-il intervenir lors-



C'était ce jour...

Le Canada participa à la première réunion de l'Assemblée de la Société des Nations qui s'ouvrit le 15 novembre 1920 à Genève (Suisse).

que des pays violent les droits de la personne? La question que je viens de soulever ne connaît pas de réponse facile. Aucun pays n'est sans faute au chapitre des droits de la personne.

Nous devons en premier lieu rechercher une action internationale tout en agissant sur le plan bilatéral lorsque nous avons des preuves sûres de violations extrêmes et systématiques des droits de la personne. Nous devons agir lorsqu'il y a des preuves de génocide, de meurtres et de répression généralisés, ou lorsqu'il est évident qu'un gouvernement prive à dessein un groupe ou une région des ressources indispensables à sa survie.

Abstraction faite de ces cas extrêmes, le Canada peut également agir lorsque de graves violations des droits de la personne touchent directement les Canadiens, en particulier s'il existe des liens étroits d'une nature ou d'une autre. Nous pouvons alors, si nous disposons de preuves sûres, examiner si le gouvernement peut prendre des mesures autres que multilatérales pour tenter de redresser la situation. Il faut se rappeler que nos efforts peuvent être couronnés de succès si nous tentons de corriger des abus isolés ou certaines aberrations dans la façon dont un État s'acquitte normalement de ses obligations en matière de protection des droits de la personne. Mais si nous tentons de modifier une politique ferme ou les assises mêmes d'une société, le problème ne sera vraisemblablement pas réglé aussi rapidement ou aussi facilement...

Presser les Nations Unies d'agir

Les mesures prises au sein des Nations Unies ne peuvent être séparées de celles prises ailleurs. Nos liens avec certains pays sont ténus ou même inexistant, ce qui nous offre alors peu de possibilités d'appliquer une diplomatie discrète. Je pense aux cas de l'Ouganda et du Kampuchea démocratique. Dans le premier cas, notre action à la Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth a été suivie d'interventions destinées à inciter la Commission des droits de l'homme à agir. Dans le deuxième cas, après une enquête...menée par des représentants canadiens auprès de réfugiés du Kampuchea, nous avons fourni un rapport détaillé à la Commission des droits de l'homme et nous avons demandé l'application de certaines mesures. A ce sujet, je me suis adressé aux membres des Nations Unies en des termes non équivoques et j'ai réclamé l'intervention de l'Assemblée gé-

nérale et de la Commission des droits de l'homme. Nous en étions venus à la conclusion que l'isolement volontaire du gouvernement du Kampuchea rendait encore plus nécessaire l'application de mesures particulièrement vigoureuses. Nous nous sommes sentis obligés d'exhorter la communauté internationale à se préoccuper de la situation tragique que connaît ce pays éprouvé.

Nous suivons de près la situation au Kampuchea et, à titre de membre de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, nous continuerons de réclamer une enquête complète et des mesures correctives. Entre temps, il est intéressant de noter que les dirigeants du Kampuchea ont invité le Secrétaire général à visiter leur pays. Espérons qu'ils soient disposés à reconnaître la validité des préoccupations de la communauté internationale face au génocide et à la répression systématiques dont sont victimes leurs citoyens. Nous continuerons, au sein d'instances multilatérales et dans nos relations bilatérales avec certains pays influents de la région, la Chine par exemple, à inciter ces pays à user de leur influence pour améliorer la situation au Kampuchea et dans le Sud-Est asiatique.

Aide aux réfugiés

Il est tout particulièrement dans l'intérêt national du Canada de chercher à redresser des situations aussi graves que celle du Kampuchea. En effet, il arrive souvent que des violations flagrantes des droits de la personne déclenchent de forts mouvements migratoires. Il faut alors consacrer d'énormes ressources financières et matérielles à l'aide humanitaire d'urgence aux réfugiés et aux personnes déplacées. Le gouvernement canadien, qui a l'appui total de sa population, a toujours joué pleinement son rôle lors des opérations internationales de secours d'urgence. Il a appuyé les efforts subséquents du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en vue d'établir ces personnes. La meilleure solution est évidemment de renvoyer les réfugiés dans leur pays d'origine s'il semble possible d'y améliorer les conditions. Sinon, il est préférable de les installer dans un pays voisin du leur, si les conditions le permettent. Mais s'il faut en dernier recours leur trouver des foyers dans des pays tiers, quelques rares pays, dont notamment le Canada, les États-Unis et l'Australie, peuvent les accueillir. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le Canada a ainsi accueilli plus de 350 000

immigrants qui étaient soit des victimes de persécutions, soit des personnes déplacées.

Aide, commerce et droit de la personne

Les Canadiens me disent souvent que le gouvernement n'aide pas assez les ressortissants des pays où ils ont des parents ou des amis. Ils demandent fréquemment au gouvernement de couper tout lien économique, culturel et politique avec ces pays. Ce n'est généralement pas la bonne solution. Si nous voulons que nos démarches bilatérales auprès d'autres gouvernements aient quelque effet, il nous faut disposer de moyens de pression plus efficaces que la simple éloquence. Nous pouvons parfois obtenir de meilleurs résultats en mettant à profit les liens que nous avons. Par ailleurs, nous pouvons poser, et posons de fait, des gestes qui procèdent d'un jugement moral.

Notre programme d'aide au développement vise à satisfaire les besoins essentiels des plus pauvres d'entre les pauvres. Les ressortissants des pays où les droits de la personne sont peu respectés sont souvent incapables de changer leur situation ou le régime qui les gouverne. Notre programme s'inspire donc de considérations ayant trait à l'aide humanitaire et au développement. Les considérations relatives aux droits de la personne interviennent toutefois dans la définition des niveaux d'aide et de l'orientation des programmes. Nous devons également nous demander dans chaque cas si un pays ayant un très mauvais dossier, en ce qui concerne les droits de la personne, veut ou peut réaliser des programmes d'aide conformes aux objectifs canadiens. Il est donc arrivé à quelques occasions que le Canada suspende ou cesse son aide lorsque la situation des droits de la personne s'était détériorée au point de compromettre très sérieusement l'efficacité du programme d'aide...

Le gouvernement canadien s'est généralement abstenu de faire pression sur un pays par des mesures commerciales unilatérales. Notre politique tient compte non seulement des intérêts économiques des Canadiens, mais aussi du fait que peu d'économies nationales dépendent de nos produits...

Par ailleurs, la question des droits de la personne influence nos ventes d'armes. Nous ne livrons d'armes ni aux pays où il y a danger immédiat d'hostilités, ni aux régimes qui ont des valeurs incompatibles avec les nôtres...

Deux nouveaux bureaux au sein du Ministère

L'importance croissante de la culture dans les relations du Canada avec les autres pays, a amené la création d'un Bureau des relations culturelles internationales chargé de toutes les affaires culturelles, artistiques, universitaires et historiques au sein du ministère des Affaires extérieures à Ottawa, ainsi que dans les missions et centres culturels du Canada à l'étranger.

L'administration des autres programmes du Ministère dont s'occupait jusqu'ici le Bureau des affaires publiques sera confiée au nouveau Bureau de l'information. Ce dernier aura la responsabilité des programmes d'information et des médias dans les missions à l'étranger, des expositions mondiales et des activités liées aux relations publiques en général.

Soulignant que la politique actuelle du

Ministère est de faire appel à des personnes de métier hautement qualifiées lorsqu'il s'agit de pourvoir les postes clés des services culturels et d'information, au pays comme à l'étranger, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, s'est dit heureux d'annoncer les nominations suivantes, qui reflètent cette nouvelle politique: M. Gilles Lefebvre, expert reconnu dans le domaine des arts, devient directeur général du nouveau Bureau des relations culturelles internationales; M. Hugh Davidson, spécialiste de la musique et de la radiodiffusion, devient conseiller (Affaires culturelles) à Londres et M. Kenneth Williamson, agent chevronné du Ministère, qui a une longue expérience du domaine de l'information, est nommé directeur général du nouveau Bureau de l'information.

Nouveaux prêts de la SEE

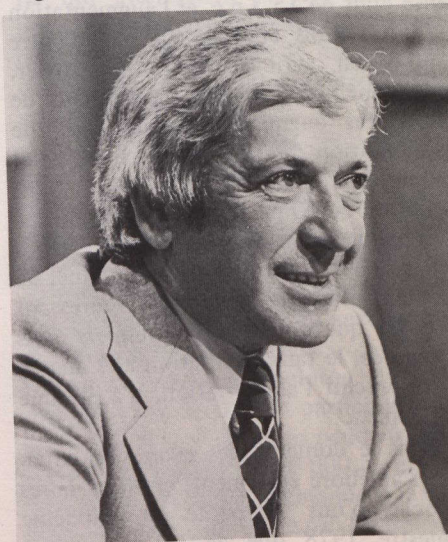
Le Conseil d'administration de la Société pour l'expansion des exportations (SEE) a approuvé, le 19 octobre, des prêts, des assurances-crédits à l'exportation, des assurances-cautionnement et des garanties d'investissement à l'étranger d'une valeur globale de \$495,76 millions à l'appui d'éventuelles ventes à l'exportation de \$541,17 millions, destinées à huit pays: l'Argentine, l'Australie, la Corée, l'Égypte, El Salvador, le Nigeria, le Royaume-Uni et l'URSS.

En annonçant cette nouvelle au nom du Conseil d'administration, le président du Conseil et président de la SEE, M. John A. MacDonald, a précisé que cette somme comprenait \$477,47 millions de prêts et d'assurances à l'appui de ventes éventuelles de \$506,67 millions. Si les ventes commerciales sont menées à bien, les ventes à l'exportation en résultant créeront ou maintiendront quelque 7 750 années-personne au Canada; elles toucheront dix fournisseurs et au moins 110 sous-traitants du pays. Les garanties d'investissement à l'étranger, d'une valeur globale de \$18,29 millions, devraient rapporter des bénéfices de \$34,50 millions au Canada pour les 15 années à venir.

Les ententes conclues portent sur des projets miniers, des projets de construction routière, des projets hydro-électriques, des appareils de pompage et du matériel informatique.

Le Prix Kalinga à Fernand Seguin

L'UNESCO a annoncé le 20 octobre l'attribution du prix Kalinga à M. Fernand Seguin. Le prix Kalinga est la plus haute distinction internationale pour la vulgarisation scientifique.



M. Fernand Seguin

Premier lauréat canadien de ce prix fondé en 1952, M. Seguin se trouve ainsi placé au même rang que des sommités internationales telles que Jean Rostand, Bertrand Russell, Margaret Mead, Konrad Lorenz, Louis de Broglie, et d'autres.

C'est aussi la première fois que cette distinction est accordée à une personne

(suite à la page 8)

Visite au Canada du ministre des Affaires étrangères de Turquie

Le ministre des Affaires étrangères de Turquie, S.E. M. Gunduz Okcun, a effectué une visite officielle au Canada du 31 octobre au 2 novembre, en réponse à l'invitation que lui avait transmise le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Jamieson, lors de sa visite en Turquie au mois de juin.

Pendant son séjour à Ottawa, M. Okcun s'est entretenu avec M. Jamieson de diverses questions internationales et bilatérales, notamment des relations est-ouest, de l'OTAN, de la question cypriste et de divers aspects de la coopération économique.

M. Okcun a également rencontré le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jack Horner, et des représentants de la Corporation commerciale canadienne.

Le ministre a été reçu par le gouverneur général, M. Jules Léger, et a été l'invité d'honneur à un déjeuner officiel offert par M. Prud'homme, président du Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale.

Modifications au Règlement de l'immigration

Le ministre d'Emploi et Immigration Canada, M. Bud Cullen, a annoncé, le 2 octobre, que de légères modifications avaient été apportées au Règlement de l'immigration, entré en vigueur lors de la promulgation de la Loi sur l'immigration, au mois d'avril cette année.

Les modifications touchant les passeports, les visas de visiteurs et les autorisations relatives au travail ne dérogent pas à la politique d'immigration. "Elles ont été adoptées, précise le Ministre, pour enlever les obstacles qui pouvaient porter atteinte au mouvement normal des touristes."

L'alinéa 19(3)c) a été modifié pour permettre aux conjoints ou aux enfants non mariés des titulaires d'un permis de travail en cours de validité de présenter une demande de permis de travail pendant qu'ils se trouvent au Canada.

L'alinéa 20(5)b) a été modifié pour permettre aux agents d'immigration d'accorder un permis de travail aux visiteurs visés dans une entente fédérale-provinciale, sans qu'il soit nécessaire de solliciter l'avis d'un Centre d'emploi du

Canada sur les répercussions pour le marché du travail canadien.

L'alinéa 19(1)h) a été modifié pour dispenser des exigences relatives au permis de travail les vendeurs qui entrent au Canada pour vendre des biens à des commerçants de détail, lorsqu'est sollicitée l'autorisation de séjour pour moins de 90 jours.

L'alinéa 19(3)1) a été modifié pour permettre aux artistes de spectacle, qui viennent au Canada à seule fin de s'y produire, de présenter une demande de permis de travail à leur arrivée au Canada.

Le paragraphe 14(2) a été modifié pour supprimer les exigences relatives au passeport pour les visiteurs qui sont soit des citoyens américains venant au Canada en provenance de tout pays, soit des résidents permanents des États-Unis qui y retournent via le Canada en provenance de Saint-Pierre-et-Miquelon, soit encore des résidents du Groënland. (Il existe depuis longtemps des échanges entre les résidents groenlandais (surtout Inuit) et les résidents du Nord du Canada. Le fait qu'ils soient obligés d'obtenir un passeport leur cause d'inutiles difficultés...)

Visas de visiteurs

L'annexe II dont il est question à l'article 13 a été modifié afin de:

1. Supprimer l'exigence relative au visa de visiteur pour:

- les résidents permanents américains entrant au Canada en provenance de Saint-Pierre-et-Miquelon;

- les forces étrangères présentes au Canada;

- les titulaires d'un permis de séjour pour étudiant ou d'un permis de travail en cours de validité qui reviennent au Canada après une visite dans un territoire adjacent; et les agents diplomatiques et les fonctionnaires consulaires étrangers qui effectuent plusieurs voyages au Canada et à l'extérieur du pays pendant leur affectation officielle.

2. Exiger des citoyens de Cuba, de l'Équateur, d'El Salvador, du Ghana et de l'Ouganda qu'ils obtiennent des visas de visiteurs à l'étranger avant de venir au Canada à titre de visiteurs.

M. Joe Greene, sénateur, est décédé à Ottawa le 23 octobre. Il était âgé de 58 ans. M. Greene avait été ministre de l'Agriculture (1965-1968) puis ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il avait dû démissionner en 1972 pour des raisons de santé.

Les indicateurs économiques: du bon et du mauvais

Depuis quelque temps, il est assez difficile de s'y reconnaître parmi les signaux émis par l'économie canadienne, car certains indicateurs traduisent une bonne performance tandis que d'autres paraissent relativement faibles.

Le marché du travail est un secteur où la confusion est assez évidente. Comme le montre le graphique, le taux d'emploi et le taux de chômage sont tous deux proches de leur niveau record. L'emploi a fortement augmenté cette année: en juillet, le nombre de personnes ayant un emploi a progressé au taux annuel de 7,6 p.c., chiffre remarquable, et le taux d'emploi a ainsi atteint 57,5 p.c., soit seulement 0,1 p.c. de moins que le maximum absolu atteint il y a quatre ans. En même temps, bien qu'il ait légèrement diminué, le taux de chômage était de 8,4 p.c. en juillet, soit seulement 0,2 p.c. de moins que le chiffre record pour l'après-guerre enregistré au cours des quatre mois précédents...

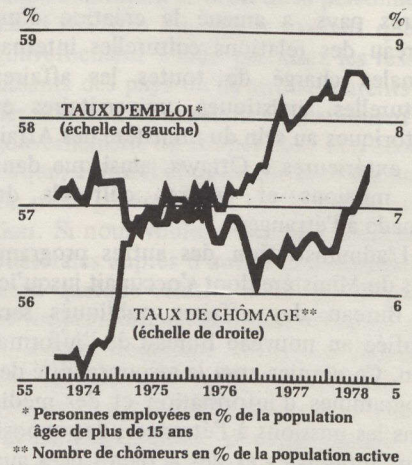
Dans le secteur de l'inflation, la situation est également ambivalente. D'après l'indice général des prix à la consommation, l'inflation s'accélère dangereusement. En juillet, le taux annuel désaisonnalisé était de 9,8 p.c., contre 8,4 p.c. en avril et 9 p.c. en janvier. Cependant, ces chiffres proviennent de très fortes augmentations des prix de l'alimentation qui ont progressé en juillet au taux annuel de 37,6 p.c. et ont ainsi augmenté de 20 p.c. en un an. En fait, si l'on exclut l'alimentation, tous les autres articles ont augmenté au taux annuel de 7,4 p.c. durant le mois. Il est intéressant de noter que pour les six premiers mois de l'année, le taux d'inflation au Canada, si l'on exclut l'alimentation, n'a été que de 5,9 p.c....

Dans le domaine des salaires, la situation s'améliore également, car les salaires négociés n'ont augmenté au deuxième trimestre 1978 que de 6,4 p.c. contre 6,6 p.c. au premier trimestre...

De son côté, l'indice de la production industrielle, en juin, a progressé au taux annuel de 6 p.c. et la hausse est de 4,5 p.c. pour l'ensemble du deuxième trimestre.

Les ventes au détail ont également progressé récemment, sans doute à la suite des réductions de la taxe de vente. Par exemple, elles ont progressé en juin

Le Marché du Travail: Une situation Paradoxe



au taux annuel de 32 p.c.

En revanche, le nombre de logements mis en chantier a fortement baissé par rapport aux chiffres élevés du premier trimestre. Même si l'on a enregistré une légère reprise en juillet (204 000) par rapport à juin (190 000), ce chiffre demeure très inférieur aux 246 000 logements mis en chantier l'an dernier.

Les exportations ont également baissé en mai et en juin, mais se sont légèrement redressées en juillet. Par suite, le Canada a connu un déficit de \$98 millions en juillet, le premier déficit mensuel en 20 mois. Toutefois, pour le premier semestre 1978, l'excédent est de \$2,02 milliards, chiffre de 59 p.c. supérieur à celui du premier semestre de 1977, et des facteurs spéciaux sont probablement à l'origine de la récente faiblesse.

La balance commerciale donnant des signes de faiblesse et les taux d'intérêt aux États-Unis étant en hausse, le dollar a baissé et est tombé au-dessous de 88¢ É.-U. pour la première fois depuis avril. La masse monétaire (M1) a connu des tendances à la hausse dernièrement. Elle a progressé en juillet au taux annuel de 11,8 p.c. et l'accroissement depuis juin 1977, le mois de base des limites de croissance fixées par la Banque du Canada, était de 8,7 p.c. et se situait ainsi presque au milieu des limites de croissance de 7-11 p.c.. Le 26 juillet, la Banque du Canada a relevé d'un demi-point son taux d'escompte et les banques à charte ont suivi le mouvement le 1er août en portant leur taux préférentiel à 9,75 p.c.

Tiré de la *Revue des Affaires* publiée par la Banque de Montréal, septembre 1978.

Les forces canadiennes participent aux manœuvres "Blau Donau"

"J'ai toujours vanté au plus haut point le professionnalisme des forces canadiennes en Europe, mais elles bénéficient depuis quelques mois d'un équipement perfectionné qui les rend encore plus efficaces."

C'est en ces termes que le général Alexander M. Haig, commandant suprême allié en Europe, s'adressait aux journalistes canadiens au cours d'une visite qu'il fit à la 1 Royal Canadian Horse Artillery (1 RCHA), l'une des unités du 4e Groupe-brigade mécanisé canadien (4e GBMC), à l'occasion de sa participation à l'exercice Blau Donau. Ces paroles étaient prononcées à propos.

Pour 44 membres de la RCHA, c'était le premier exercice qu'ils faisaient au sein d'une troupe de défense anti-aérienne. Leur arsenal s'étant enrichi de l'arme anti-aérienne Blowpipe et, l'effectif d'opérateurs qualifiés de l'unité ayant grossi d'autant, la défense anti-aérienne est devenue une réalité pour tous les éléments du 4e GBMC.

Comme il n'est pas possible de tirer de vrais missiles en manœuvre, la troupe retournera au Canada pour procéder à des exercices de tir réel aux champs de tir de Gagetown ou de Shilo (Manitoba).

"Interopérabilité" et coopération étant les clés du succès dans les manœuvres multinationales, les méthodes logistiques, les systèmes de communication et les doctrines tactiques ont été mises à l'épreuve.

Le plus spectaculaire de ces essais a consisté en une attaque foudroyante contre le flanc est d'une position ennemie affaiblie, après une traversée rapide et précise du Danube à l'est d'Ingolstadt (République fédérale d'Allemagne). L'assaut a commencé par un feu nourri de simulateurs d'artillerie dans le secteur de débarquement, suivi du passage de pelotons de fantassins recoquevillés dans des canots automobiles rapides sur les eaux tumultueuses du fleuve. Des compagnies d'infanterie se sont ensuite engagées sur une passerelle, tandis que des tanks *Leopard* franchissaient le Danube dans l'eau.

Des hélicoptères d'observation demandèrent encore des salves d'artillerie, tandis que des canons de défense anti-aérienne se mirent en position de tir en réponse à une attaque de chasseurs "ennemis". Des troupes allemandes aéroportées furent in-



Transporteurs de troupes blindés traversant le Danube sur un pont flottant construit par les ingénieurs du IIe Corps allemand.

roduites au milieu de l'ennemi par des hélicoptères d'assaut, pendant que les colonnes d'infanterie mécanisée attendaient la construction d'un pont flottant pour rejoindre leurs camarades.

Le 3 Royal Canadian Regiment (3RCR) était l'un des bataillons d'infanterie qui attendaient la construction du pont. Sous les yeux de centaines d'invités officiels et de milliers de curieux venus des localités avoisinantes, la division d'assaut défila sur le pont.

Dans d'autres secteurs de la zone des manœuvres, des membres des services médicaux canadiens tombèrent sur les restes d'une compagnie allemande qui simulait des pertes au combat; ayant donné les premiers soins aux blessés, ils les transportèrent jusqu'au secteur de la 4e Ambulance de campagne.

Les membres du peloton de police militaire du 4e GBMC participaient au contrôle de la circulation pendant que la manœuvre déployait 50 000 hommes à travers la campagne allemande. Oubliant leurs corvées habituelles, ils marquaient les parcours des convois et suivaient ceux-ci pour prêter assistance aux conducteurs des véhicules en panne.

L'exercice *Blau Donau* couronne six semaines d'entraînement intensif pour le 4e Groupe-brigade mécanisé canadien. Depuis la mi-août, les soldats sont absents de leurs foyers dans la Forêt-Noire, en Allemagne fédérale, et vivent en campagne tout en perfectionnant leurs aptitudes militaires individuelles et en intensifiant

au maximum la préparation au combat de leurs unités.

Le brigadier général Jim Fox, commandant du 4e Groupe-brigade mécanisé canadien, considère que la Brigade est prête au combat. "Nous avons accueilli les nouveaux en provenance du Canada et nous les avons intégrés à leurs unités au cours des premières semaines du cycle d'instruction. Nous avons ensuite manœuvré au niveau de la brigade pour préparer les unités à l'exercice d'envergure qu'a été *Blau Donau*. Nous visions à démêler tous les problèmes et à jouer un rôle valable dans les manœuvres mixtes de l'OTAN".



Le lieutenant Lorne O'Brien, du 3 Royal Canadian Regiment.

Crime et société

Le solliciteur général du Canada, M. Jean-Jacques Blais, a annoncé dernièrement la signature de deux contrats de recherche passés avec l'Université de Montréal. L'un afin d'étudier les effets de l'arrestation, de l'accusation et de la sentence sur les individus, l'autre, afin de rechercher des politiques et programmes de prévention du crime.

La première recherche, qui coûtera \$130 580 et s'étendra sur trois ans, sera dirigée par le professeur Pierre Landreville, criminologue. Il s'agit de compiler des renseignements sur la nature et l'importance des coûts sociaux qu'entraîne le contact avec le système de justice pénale pour le délinquant, sa famille et la société en général.

L'on y inclura aussi une étude qui permettra d'exposer et d'expliquer les coûts sociaux occasionnés particulièrement par les délinquants. Cette étude ouvrira la voie à des recherches sur les coûts sociaux du système de justice pénale.

La deuxième recherche, dont le coût s'élèvera à \$40 000, sera dirigée par M. André Normandeau, directeur du département de criminologie de l'Université de Montréal. Elle sera basée sur les renseignements déjà recueillis, relatifs au lien qui existe entre le crime et certains facteurs (tels que la pauvreté, le niveau d'instruction, le chômage et la structure familiale) et elle complétera le travail entrepris dans le domaine de la prévention du crime.

Les effets du crime sur les individus et la mesure dans laquelle ils ont été "victimisés" font actuellement l'objet de recherches. On tente ainsi de trouver des moyens efficaces de prévenir le crime, de diminuer les préjudices causés aux victimes et de freiner la hausse du coût de l'administration de la justice.

A la fin des travaux l'on publiera un rapport qui renseignera tous les ordres de gouvernement, de même que le secteur privé, sur les moyens efficaces de combattre le crime.

Un Canadien, M. Napoléon LeBlanc, a été élu par acclamation président de la vingtième session de la Conférence générale de l'UNESCO. M. LeBlanc est directeur du service de promotion de l'Éducation permanente à l'Université Laval de Québec et ex-membre du Canada au Conseil exécutif de l'UNESCO.

Le souvenir des modes d'antan vivant grâce à Parcs Canada

La mode, les coutumes, les tissus, et même les dimensions du corps humain ont changé au cours des siècles comme le montre *De fil en aiguille*, exposition montée à Hull (Québec) par les employés de la Présentation historique de Parcs Canada.

L'exposition restera dans la région de la capitale nationale jusqu'au mois de décembre; elle sera ensuite présentée à travers le Canada.

Rappelons que Parcs Canada est responsable de la sauvegarde des lieux historiques, de leur restauration et de la reconstruction des bâtiments, de l'exploration des sites archéologiques et de la conservation d'objets anciens. Pour mieux faire comprendre l'histoire et rendre les lieux plus vivants, l'on utilise des moyens audio-visuels, des expositions, ainsi que la présentation de costumes d'époque, souvent portés par les guides eux-mêmes.

De fil en aiguille présente des costumes de différentes périodes de l'histoire et décrit la façon dont on les reproduit. Deux des costumes sont des originaux, les autres sont des reproductions.

Les conservateurs et dessinateurs de costumes de Parcs Canada examinent avec soin les vêtements d'époque et les illustrations qui s'y rapportent afin de découvrir comment on les a confectionnés, de quelle façon on les a portés et quelles couleurs étaient alors à la mode.

Un des plus grands défis du travail consiste à mettre à la disposition des guides d'aujourd'hui des vêtements confortables qui aient vraiment l'apparence de ceux de l'époque.

La reproduction de costumes historiques repose sur une recherche approfondie. Pendant que le conservateur de costumes étudie l'assemblage du vêtement, le conservateur des textiles en analyse le tissu, la passementerie, les boutons et autres accessoires de couture, puis va à la recherche des fournitures nécessaires. On trouve facilement certains tissus, car plusieurs imprimés anciens sont aujourd'hui à la mode, mais il faut aussi se résoudre à fabriquer au métier certaines étoffes et à les teindre, parfois à l'aide de produits naturels, en Amérique du Nord ainsi qu'en Europe.

Importance du patron

Faire un patron est l'étape la plus importante du travail et il faut habituellement



Un des modèles présentés.

en faire trois. Le premier patron correspond au vêtement d'époque. On en tire un vêtement qui sert à déterminer les proportions et la taille du modèle. Le deuxième patron est un patron moderne de taille normale correspondant à celle de la personne qui portera le costume. Le patron final combine des éléments des deux premiers de façon que la taille et les détails de coupe du vêtement respectent l'original.

Les employés de Parcs Canada recourent aux techniques de couture de la période à laquelle appartient le vêtement à confectionner; ainsi, tous les points que l'on trouve sur un vêtement dont l'original précède 1850 sont faits à la main, la machine à coudre n'existant pas dans ce temps-là. Les vêtements d'après 1850 sont tous cousus à la machine et l'on se sert souvent d'anciens accessoires pour reproduire certains détails.

Aucune tenue n'est complète sans ses accessoires vestimentaires. La plupart de ceux qui sont exposés sont d'époque, mais quelques chapeaux, bonnets, châles, tabliers et sous-vêtements ont été reproduits par Parcs Canada. Certains objets, comme les souliers et les lunettes, sont fabriqués à part.

La chronique des arts

Étude sur la formation musicale au Canada

Le Conseil des Arts du Canada a publié récemment, sous le titre *Une école nationale de musique pour le Canada*, une étude qui pourrait avoir des répercussions profondes sur l'enseignement musical dispensé au Canada, et plus particulièrement sur la formation professionnelle des musiciens d'orchestre.

Ce document de 105 pages fait suite à une enquête approfondie menée, à la demande du Conseil des Arts et depuis le début de 1976, par le professeur Helmut Blume, l'un des plus éminents spécialistes de la musique au Canada et ex-doyen de la faculté de musique de l'Université McGill de Montréal.

Parmi les multiples recommandations qu'elle formule, cette étude accorde une place prépondérante à la fondation d'une école nationale de musique, dont le but serait de combler l'écart entre l'enseignement théorique et pratique actuellement dispensé par les écoles spécialisées (écoles universitaires et conservatoires) et les exigences de la carrière musicale.

Estimant qu'il convient de partir de ce qui existe, M. Blume voit dans la transformation de l'École des beaux-arts de Banff (Alberta) en une "école nationale de musique et de beaux-arts" le meilleur moyen de réaliser cet objectif.

L'école nationale que préconise M. Blume offrirait tout au long de l'année des cours avancés d'interprétation et de disciplines orchestrales, et elle mettrait sur pied un programme professionnel de direction d'orchestre. Elle formerait aussi des répétiteurs, des décorateurs, des metteurs en scène d'opéra et des pianistes. Son mode de financement serait analogue à celui de l'École nationale de théâtre de Montréal, mais elle n'exigerait pas de frais de scolarité.

Le rapport préconise aussi diverses mesures visant à améliorer l'éducation musicale et la formation d'interprètes aux niveaux universitaire et pré-universitaire: relèvement des critères d'admission, d'enseignement et d'attribution des diplômes; emploi de spécialistes pour l'enseignement de la musique dans les écoles élémentaires; création d'écoles préparatoires sous les auspices des écoles universitaires de musique et extension à toutes les provinces de l'enseignement musical gratuit, qui se donnerait selon le modèle québécois.

Le rapport présente par ailleurs un grand nombre d'observations, de constatations, de chiffres et d'opinions sur l'enseignement musical et les possibilités de carrière des musiciens d'orchestre au Canada.

L'Hexagone repart de plus belle

Chaque année, en octobre, *l'Hexagone*, troupe itinérante professionnelle pour les jeunes spectateurs, quitte ses quartiers généraux du Centre national des Arts et entreprend sa grande tournée des écoles francophones canadiennes.

Sur les routes pour la septième année consécutive, après six saisons plus que fructueuses, *l'Hexagone* a commencé son grand voyage dans la région de la capitale nationale, le 16 octobre, avec deux spectacles: *Inook et le Soleil*, de Henry Beissel (traduction d'Arlette Francière) pour les élèves de l'élémentaire et *Antigone*, de Jean Anouilh, pour les élèves du secondaire.

Inook et le Soleil est une légende inuit qui raconte l'histoire d'Inook, petit garçon qui veut ramener le soleil à son peuple pour ne plus le voir souffrir de faim et de froid. Au cours de son périple, Inook découvre un monde de divinités qui acceptent de l'aider ou lui proposent des défis à relever... Inook pourra-t-il

rapporter le soleil à son peuple? Cette légende au langage simple mais teinté de poésie est montée avec des masques et des marionnettes inspirés de l'art inuit.

Antigone est une des oeuvres les plus fortes et les plus significatives du théâtre contemporain. *L'Hexagone* présente une version abrégée du texte d'Anouilh et situe l'action au Moyen-Orient, au moment même où les journaux, la radio et la télévision nous donnent, quotidiennement, des informations sur cette partie du monde.

Les deux spectacles sont mis en scène par Jean Herbiet, directeur artistique du Théâtre français du Centre national des Arts. M. Herbiet s'est déjà acquis une réputation internationale avec *Woyzeck* et *Le Songe*. Les costumes sont de Gyslaine Ouellet, les décors de Philippe Pointard, la musique de Jean Sauvageau. Quant à l'équipe de comédiens, elle est constituée de cinq jeunes qui ont étudié à l'École nationale de théâtre et au Conservatoire: René Gingras, Denise Tessier, Luc Thériault, Béatrix Van Til et Charles Vinson. Cette année *l'Hexagone* ira dans les Maritimes du 23 octobre au 24 novembre, au Québec, le long du St-Laurent, et de nouveau dans la région d'Ottawa du 27 novembre au 15 décembre. Puis la compagnie couvrira le sud de l'Ontario du 8 au 26 janvier pour ensuite faire le nord de cette province et l'Ouest canadien du 26 février à mars-avril.



Le Prix Kalinga... (suite de la page 3)

ayant poursuivi toute sa carrière à la radio et à la télévision.

Connu de tous les Québécois pour le rôle qu'il a joué dans l'information scientifique québécoise et pour les nombreuses vocations scientifiques qu'il a suscitées parmi la jeunesse lors des débuts de la télévision, M. Seguin a conçu et animé depuis 1947 environ 400 émissions de radio et à peu près autant d'émissions de télévision, diffusées, pour la plupart à Radio-Canada.

Fort ému de l'honneur qui lui échoit, M. Seguin a souligné que sa carrière n'aurait jamais été possible si le réseau français de Radio-Canada n'avait pas accepté, dès sa création, d'accorder une place importante à l'information scientifique. "Par la force des choses, une oeuvre audio-visuelle est toujours un travail collectif et je veux partager cet honneur avec tout le personnel de Radio-Canada", a-t-il dit.

"J'ose aussi espérer que l'attribution de ce prix ravivera l'intérêt des télédiffuseurs pour la science et la technique, deux secteurs d'activité qui influencent profondément notre vie de tous les jours mais qui sont traités en parents pauvres par les milieux de l'information", a-t-il ajouté.

M. Seguin se dit maintenant plus critique et plus sensible aux conséquences néfastes ou dangereuses de l'activité scientifique.

"Le public québécois a évolué et il ne s'agit plus maintenant de susciter son intérêt mais de lui fournir des éléments de réflexion pour qu'il puisse prendre des décisions éclairées dans des domaines aussi complexes que l'énergie nucléaire ou la protection de l'environnement."

De l'enseignement à la télévision

Sixième d'une famille ouvrière de sept enfants, Fernand Seguin est né à Montréal en 1922. Il n'eut jamais les moyens de

faire son cours classique et avait donc dû entrer à l'université "par la petite porte", comme il le dit maintenant en souriant.

En 1945, il obtenait quand même une maîtrise en biologie ainsi que le prix Casgrain-Charbonneau pour le meilleur travail scientifique en pharmacologie. Après avoir été chargé de cours à l'Université de Montréal, il devint en 1948 professeur à l'École de technologie médicale de Montréal.

Deux ans plus tard, à l'époque où il avait déjà commencé à enseigner à Radio-Collège, il créa le département de recherches biochimiques à Saint-Jean-de-Dieu* et s'y spécialisa dans la recherche des causes biologiques de la schizophrénie, ce qui paraissait alors révolutionnaire.

En 1954, il s'orienta vers la vulgarisation scientifique à la radio et surtout à la télévision où il a créé des séries aussi célèbres que "la science en pantoufles", "La vie qui bat", "Le roman de la science", ou "La joie de connaître". Il continue à animer chaque semaine l'émission radiophonique "La science et vous" et on le voit de plus en plus souvent au bulletin de nouvelles "Ce soir".

*Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, maintenant Louis-Hippolyte Lafontaine.

Nouvelles brèves

Le groupe musical acadien Beausoleil Broussard a fait ses débuts à Paris le 31 octobre. L'ensemble, qui a reçu il y a quelques mois à Paris le Grand prix de la jeune chanson pour 1978, s'est produit dans la capitale française jusqu'au 11 novembre. Il effectue depuis une tournée en France et en Suisse qui se terminera à la mi-décembre.

Bobby Hull, célèbre joueur de hockey, se retire du hockey après une carrière de 22 ans. Il jouait avec les Jets de Winnipeg (Manitoba) depuis sept ans. L'ailier gauche, qui est âgé de 39 ans, a accepté le poste de vice-président de l'équipe des Jets.

La compagnie Nortec Air Conditioning Ltd., d'Ottawa, a commencé à fabriquer des panneaux solaires de 19,2 m². Le président de la compagnie prévoit en vendre 4 000 pendant la première année, à \$240 chacun. Ces panneaux pourront être utilisés avec les systèmes à eau chaude et avec les piscines. Jusqu'ici la compagnie s'était spécialisée dans les produits de chauffage, de ventilation et de climatisation.

Selon un rapport de l'Association canadienne des papeteries, de 1977 à 1980, la croissance moyenne de la capacité de production des papeteries devrait être bien inférieure (environ 1,2 p.c. par an) à celle enregistrée au cours des périodes de cinq ans et 20 ans antérieures. De 1972 à 1977, la croissance moyenne annuelle était de 2 p.c. et de 1957 à 1977, de 3,7 p.c. La capacité des usines de papier journal devrait augmenter de 0,7 p.c. par an entre 1977 et 1980, alors que pour toutes les autres fabrications elle devrait monter de 1,2 p.c. La capacité de production de papier journal au Canada devrait atteindre 10,1 millions de tonnes en 1980, soit 200 000 t de plus qu'en 1977. (*Le Droit*, 1er novembre).

L'Association féminine d'éducation et d'action sociale lançait récemment une brochure intitulée *Quand le coeur et la tête sont en affaires*. Il s'agit d'un complément au dossier "La Femme collaboratrice du mari dans une entreprise à but lucratif", publié en septembre 1976. Rédigée sous forme de questions et réponses, cette brochure de 48 pages est un guide pratique à l'intention des femmes travaillant bénévolement au sein d'une entreprise familiale.

Le Centre culturel canadien de Paris a organisé dernièrement une réception-exposition à l'occasion du vingtième anniversaire de fondation de la maison d'édition montréalaise Leméac. Étaient présentés la collection "Les introuvables québécois", publiée en co-édition avec l'éditeur français Éditions d'aujourd'hui, et deux romans en co-édition avec Robert Laffont: *Filet d'or Philedor*, *Beausoleil*, de Pierre Chatillon et *Le Bonhomme 7 heures* de Louis Caron.

Le premier Prix du patrimoine naturel de Parcs Canada a été décerné à M. Gordon Nelson de Waterloo, Ontario, pour son apport en vue d'une meilleure compréhension, appréciation et protection des aires de patrimoine naturel au Canada. En accordant le Prix du patrimoine naturel, Parcs Canada veut reconnaître les réalisations importantes de citoyens canadiens qui ne sont pas membres de la Fonction publique et qui ont oeuvré à déterminer et à protéger le patrimoine national. M. Nelson est doyen de la faculté d'études environnementales de l'Université de Waterloo, en Ontario. Il s'est distingué en participant aux études portant sur le tracé du pipeline de la route de l'Alaska et à celles du pipeline de la vallée du Mackenzie.

Hebdo Canada est publié par la Direction des services de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant au rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.